



Bulletin Officiel

N° 5382 Lundi 19 Juin 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP BH CEA 2

RETRAIT D'AGREMENT D'AJOUT DE DISTRIBUTEUR

MAC EPARGNANT FCP 2

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « إصدارات باست ليز 01-2017 » 3-5

BANQUE ZITOUNA 6-8

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A. 9-14

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 » 15-18

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 » 19-21

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE ADWYA – AGO - 22

SOCIETE ADWYA – AGE- 23

SOCIETE LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS – AGO - 24

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS – AGO - 25

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNINVEST SICAR 26

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

SOCIETE LAND'OR 26

INFORMATIONS POST AGO

NEW BODY LINE - AGE - 27

MONOPRIX - AGO - 28-32

TUNINVEST SICAR - AGO - 33-36

TUNIS RE - AGO - 37-42

AIR LIQUIDE - AGO - 43-47

TUNIS RE - AGE - 47

COURBE DES TAUX

48

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

49-50

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- FCP AL HIKMA
- RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE CONTROLE CHARAIQUE DE FCP AL HIKMA RELATIF A L'EXERCICE 2016

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
- ATTLIARI OBLIGATAIRE

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP BH CEA

Adresse : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, d'agréer le fonds commun de placement «**FCP BH CEA**», promu par BH INVEST- Intermédiaire en Bourse et la BANQUE DE L'HABITAT-BH- ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 34-2017 du 15 juin 2017
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: BH INVEST
Dépositaire	: BANQUE DE L'HABITAT-BH-
Gestionnaire administratif et comptable	: BH INVEST
Distributeur	: BANQUE DE L'HABITAT-BH-

2017 - AC - 224

AVIS DU CMF

RETRAIT D'AGREMENT D'AJOUT DE DISTRIBUTEUR

MAC EPARGNANT FCP

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°01-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center- Bloc C- 2ème étage-
Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, le retrait de l'agrément d'ajout de « AMEN BANK » en tant que nouveau distributeur des parts de « MAC EPARGNANT FCP » pour non usage.

2017 - AC - 225

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

3-Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4-But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »

« إصدارات باست ليز 01-2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définit ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire « HL 2017-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le mercredi 21 Juin 2017 à 10 heures, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016 ;
- Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2016 ;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016 ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;
- Proposition de renouvellement et /ou nomination d'administrateurs ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil ; d'administration et des membres du comité d'audit permanent ;
- Délégation de pouvoirs nécessaires.

Cet avis constitue une convocation personnelle de tous les actionnaires de la société « ADWYA ».

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le mercredi 21 Juin 2017 à 11 heures, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital par incorporation de réserves ;
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cet avis constitue une convocation personnelle de tous les actionnaires de la société « ADWYA ».

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL AMS SA
SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société **ATELIERS MECANIQUE DE SAHEL «AMS »** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi, 21 Juin 2017 à 13h à l'hôtel Golden Tulip situé à la rue de République de Carthage la Marsa Tunis 2078, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Ratification des nominations des nouveaux membres du Comité Permanent d'Audit;
10. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 juin 2017 à 10h du matin au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de l'Entreprise Avenue principale, 1053 Les Berges du Lac – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2016;
- 2- Lecture du rapport du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2016 ;
- 3- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- 4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2016 ;
- 5- Approbation des conventions réglementées ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016;
- 8- Cooptation d'administrateurs ;
- 9- Nomination d'un administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la BTS ;
- 10- Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- 11- Fixation des jetons de présence et des primes spécifiques au titre de l'année 2016;
- 12- Rectification di nom du commissaire aux comptes représentant le cabinet IMAC;

Chaque actionnaire détenant au moins **10 actions**, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juin 2017, la société TUNINVEST SICAR informe ses actionnaires et le public que le règlement des dividendes au titre de l'exercice 2016 est prévu pour le Vendredi 23 juin 2017, à raison de cinq cents millimes (0,500) par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2017 - AS - 4990

AVIS DE SOCIETES

Avis de paiement de dividendes

Société LAND'OR

Siège social : Bir Jedid -2054 Khelidia-

La Société LAND'OR porte à la connaissance du public que le règlement des dividendes au titre de l'exercice 2015 (conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 mai 2016) **afférents aux 146 875 actions attribuées gratuitement en application de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 juillet 2014**, est prévu pour le **30 juin 2017**, à raison de **cent millimes (0,100 D.)** par action. Il convient de rappeler que lesdites actions nouvelles ont été attribuées gratuitement à raison d'une (1) une action gratuite pour trente-deux (32) actions anciennes, depuis le 08 juin 2017. Par conséquent, les 146 875 actions gratuites cotées actuellement sur une ligne séparée (groupe 32) seront assimilées aux actions anciennes à partir du 30 juin 2017.

2017 - AS - 4991

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

Société NEW BODY LINE

Siège social : Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 mai 2017, la société NEW BODY LINE publie ci-dessous les résolutions adoptées:

1^{ère} résolution : Augmentation du capital de la société

L'Assemblée Générale Extraordinaire, constatant la libération intégrale du capital social, et sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de **386 400 DT**, à puiser des réserves facultatives, pour le porter de **3.864.000 DT** à **4.250.400 DT** et ce par l'émission de **386 400** actions gratuites nouvelles de nominal un dinar chacune.

Les actions gratuites porteront jouissance à compter du 01/01/2017 et seront attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital à raison d'une action nouvelle pour 10 actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide aussi de fixer la date de détachement pour le vendredi **28 juillet 2017**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

2^{ème} résolution : Modification des statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital, de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

« ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de Quatre Million Deux Cent Cinquante Mille Quatre cent Dinars (4 250 400 DT) divisé en Quatre Million Deux Cent cinquante Mille Quatre cent (4 250 400) actions nominatives de un (1) Dinar chacune entièrement souscrites et intégralement libérées. »

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

3^{ème} résolution : Pouvoir

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir, au Conseil d'Administration, représenté par son Président-Directeur Général, pour la réalisation et la constatation de ladite augmentation de capital.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

4^{ème} résolution : Formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir, au Président Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 juin 2017, la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au JORT N° 60 du 20/05/2017 et par des communiqués publiés aux journaux d'Assabah et Le Temps du 17/05/2017.

De ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2016, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés, au 31 décembre 2016, faisant ressortir pour l'exercice 2016 un bénéfice net après impôt de 1 916 434,957 dinars pour SNMVT, et un bénéfice net consolidé après impôt de 2 801 389,222 dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2016.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des voix.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil d'administration la création d'un Fonds Social pour l'amélioration du climat social et la motivation du personnel.

L'Assemblée Générale charge le conseil d'administration de procéder à la constitution juridique et financière du Fonds et de mettre en place le règlement intérieur et les procédures de sa gestion et de son contrôle.

Cette résolution mise au vote est adoptée à **la majorité des voix.**

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 qui s'élève à 1 916 434,957 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	1 916 434,957 dinars
Résultats reportés	1 472 469,720 dinars
Total à affecter	3 388 904,677 dinars
Affectation	
Réserve légale	169 445,233 dinars
Fonds Social	200 000,000 dinars
Résultat reporté	3 019 459,444 dinars

Cette résolution mise au vote est adoptée à **la majorité des voix.**

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2016 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

Cette résolution mise au vote est adoptée à **la majorité des voix.**

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 60 000 Dinars brut au titre de jetons de présence, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à **la majorité des voix.**

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Stéphane MAQUAIRE en qualité d'administrateur indépendant et ce, pour la durée restante du mandat des autres membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à **la majorité des voix.**

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à **l'unanimité.**

- Suite -**2-Le bilan après affectation du résultat :**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	au 31 décembre	au 31 décembre
<u>ACTIFS</u>	2 016	2 015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	4 120 196	3 843 930
Amortissements	-3 200 192	-3 035 799
Immobilisations corporelles	141 188 411	121 337 492
Amortissements	-73 710 454	-62 726 730
Immobilisations financières	71 611 995	80 312 884
Provisions	-1 411 056	-726 803
Total des actifs immobilisés	138 598 900	139 004 974
Autres actifs non courants	5 045 511	5 672 911
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	143 644 411	144 677 885
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Valeurs d'exploitation	72 164 529	58 040 066
Provisions	-1 775 463	-2 032 682
Clients	6 991 160	7 201 875
Provisions	-1 778 036	-1 492 661
Autres actifs courants	14 333 795	19 040 723
Provisions	-381 371	-242 737
Placements et autres actifs financiers	410 616	272 047
Liquidités et équivalents de liquidité	11 418 042	8 984 951
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	101 383 272	89 771 582
TOTAL DES ACTIFS	245 027 683	234 449 467

- Suite -

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i> 2 016	<i>au 31 décembre</i> 2 015
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS APRES AFFECTATION DES RESULTATS</u>		
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital social	39 938 746	39 938 746
Autres capitaux propres	14 677 326	23 636 091
Résultats reportés	3 019 460	132 009
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	57 635 532	63 706 846
Résultat de l'exercice	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
Total des capitaux propres après affectation des résultats	57 635 532	63 706 846
<u>PASSIFS</u>		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Emprunts bancaires	34 432 387	30 006 626
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	34 432 387	30 006 626
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	97 359 008	80 859 170
Autres passifs courants	29 008 767	22 211 201
Concours bancaires et autres passifs financiers	26 591 989	37 665 624
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	152 959 764	140 735 995
TOTAL DES PASSIFS	187 392 151	170 742 621
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES&DES PASSIFS	245 027 683	234 449 467

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	Autres capitaux propres- Effet modification comptable	Réserve pour rétroactement	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Rechat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2016 AVANT AFFECTATION	9998746	9571592	2550298	-3143015	11282000		1472470	1916495	0	47006	0	57635532
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2016		169445				200000	1546990	-1916495				0
Incorporation des réserves au capital social												0
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2016 APRES AFFECTATION	39938746	3741037	2550298	-3143015	11282000	200000	3019459	0	0	47006	0	57635532

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 juin 2017, la société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016, s'élevant à cent quatre-vingt-neuf mille cent trois dinars et deux cent soixante millimes (189.103,260 DT) comme suit :

- Suite -

	(En dinars)
Bénéfice net de l'exercice	189.103,260
Report à nouveau antérieur à 2014	3.896.818,618
Report à nouveau après 2014	-81.960,416
Report à nouveau total	3.814.858,202
Pour former un bénéfice distribuable	4.003.961,462
Dividendes (0,5 dinars / action) (*)	483.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	3.520.961,462

(*) Les dividendes à distribuer seront prélevés sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue, figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2016 et détaillés au niveau des notes aux états financiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de douze mille (12.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché. L'Assemblée Générale délègue au Conseil la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2015	966 000	483 000	5 034 080	(736 222)	5 746 858
Affectations approuvées par l'AGO du 01 Juin 2016			(736 222)	736 222	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2016				189 103	189 103
Solde au 31 Décembre 2016	966 000	483 000	3 814 858	189 103	5 452 961
Affectations approuvées par l'AGO du 12 Juin 2017			189 103	(189 103)	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Solde au 12 Juin 2017	966 000	483 000	3 520 961	0 000	4 969 961

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 02 juin 2017, la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2016.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements données et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2016, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

- Suite -**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat comptable net de l'exercice 2016 est bénéficiaire de **15 904 908,978** dinars. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2015, soit **5 826 777,592** dinars, elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice total d'un montant de **21 731 686,570** dinars comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	15 904 908,978
▪ Résultats Reportés 2015	5 826 777,592
▪ Total	21 731 686,570.
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	1 086 584,329
▪ Reste	20 645 102,242
▪ Bénéfice à distribuer (0,500 dinars par action)	10 000 000,000
▪ Réserves générales	1 000 000,000
▪ Réserves pour réinvestissement exonéré	750 000,000
▪ Fonds Social	450 000,000
▪ Résultat reporté 2016	8 445 102,242

Cette résolution est approuvée à la majorité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,500 dinars par titre à partir du 30 Juin 2017 auprès des intermédiaires en bourse à travers TUNISIE CLEARING.

Cette résolution est approuvée à la majorité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 6 000 dinars Net le montant des jetons de présence de l'exercice 2016 pour chaque membre du Conseil d'Administration et chaque membre du Comité permanent d'Audit, du comité des risques et du comité de pilotage financier.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

Sur proposition du comité d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat, du cabinet la General D'audit et Conseil en tant que commissaire aux comptes de « Tunis Re » pour les années 2017, 2018 et 2019.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant de l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN GLOBAL A PRES AFFECTATION

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2016			EN DINARS
		MONTANT BRUT	A MORT & PROV	MONTANT NET	31/12/2015 NET
A C1 ACTIFS INCORPORELS					
AC11 Investissements de recherche & développement	(I)	715 566,779	552 856,842	162 709,937	6 4314,369
AC12 Logiciels	(I-1) (I-2)	33 877,600 681 689,179		33 877,600 128 832,337	6 4314,369
A C2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	1 984 875,357	1 533 179,305	451 696,052	634 238,168
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 497 431,879	1 193 630,951	303 800,928	453 275,554
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	487 443,478	339 548,354	147 895,124	180 962,614
A C3 PLACEMENTS	(III)	327 595 398,703	1 462 261,066	326 133 137,637	310 960 578,768
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	9 796 314,705	1 461 370,816	8 334 943,889	8 562 215,718
AC311 Terrains & constructions d'exploitation	(III-1-1)	6 219 217,265	643 622,094	5 575 595,171	5 721 121,567
AC312 Terrains & constructions hors exploitation	(III-1-2)	3 577 097,440	817 748,722	2 759 348,718	2 841 094,151
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	235 437 617,900	890,250	235 436 727,650	226 798 513,427
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements	(III-2-1)	49 465 688,686		49 465 688,686	50 561 860,311
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes	(III-2-2)	159 177 490,000		159 177 490,000	151 491 890,000
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes non Takaful		156 637 490,000		156 637 490,000	149 631 880,000
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes Takaful		2 540 000,000		2 540 000,000	1 860 000,000
AC334 Autres prêts	(III-2-3)	1 032 719,214	890,250	1 031 828,964	921 062,516
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	(III-2-4)				
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers non Takaful					
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers Takaful					
AC336 Autres	(III-2-5)	25 761 720,000		25 761 720,000	23 823 710,000
AC336 Autres non Takaful		22 019 480,000		22 019 480,000	21 181 980,000
AC336 Autres Takaful		3 742 240,000		3 742 240,000	2 641 730,000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	82 361 466,098		82 361 466,098	75 599 849,623
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes non Takaful		80 014 364,945		80 014 364,945	73 789 241,462
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes Takaful		2 347 101,153		2 347 101,153	1 810 608,161
Total		330 295 840 839	3 548 297 213	326 747 545 626	311 659 131 305
A C5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.					
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV)	103 777 231,752		103 777 231,752	94 752 724,808
AC510 Provision pour primes non acquises non Takaful	(IV-1)	44 970 407,034		44 970 407,034	42 652 602,296
AC510 Provision pour primes non acquises Takaful		44 394 272,233		44 394 272,233	42 182 702,925
AC510 Provision pour primes non acquises Takaful		586 134,801		586 134,801	463 899,371
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	58 806 824,718		58 806 824,718	52 100 122,512
AC531 Provision pour sinistres non Takaful		57 854 185,472		57 854 185,472	51 311 597,866
AC531 Provision pour sinistres Takaful		952 639,246		952 639,246	788 524,646
A C6 CREANCES	(V)	60 646 942,037	2 069 701,839	58 577 240,198	48 114 286,230
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	48 876 159,346	1 577 724,000	47 298 435,346	37 454 977,301
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation non Takaful		44 363 454,212	1 577 724,000	42 785 730,212	35 315 145,727
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation Takaful		4 512 705,134		4 512 705,134	2 139 831,574
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	6 205 311,400	491 977,839	5 713 333,561	4 418 899,631
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession non Takaful		5 685 340,282	491 977,839	5 193 362,443	4 213 179,929
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession Takaful		519 971,118		519 971,118	205 719,702
AC63 Autres créances	(V-3)	5 565 471,291		5 565 471,291	6 240 409,298
AC631 Personnel		6 999,757		6 999,757	25 658,928
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		903 687,397		903 687,397	2 046 243,987
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques non Takaful		880 236,293		880 236,293	2 042 878,636
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques Takaful		23 451,104		23 451,104	3 365,351
AC633 Débiteurs divers		1 896 318,137		1 896 318,137	2 123 650,383
AC633 Débiteurs divers non Takaful		1 896 318,137		1 896 318,137	2 123 629,958
AC633 Débiteurs divers Takaful					20,425
AC635 FPC		2 758 466,000		2 758 466,000	2 044 856,000
Total		164 424 173,789	2 069 701,839	162 354 471,950	142 867 011,038
A C7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	47 047 960,152		47 047 960,152	39 009 490,672
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	6 133 839,974		6 133 839,974	4 988 551,339
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse non Takaful		4 559 215,310		4 559 215,310	2 991 305,584
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse Takaful		1 574 624,664		1 574 624,664	1 997 245,755
AC72 Charges reportées	(VI-2)	14 214 029,082		14 214 029,082	12 373 197,038
AC721 Frais d'acquisition reportés		14 054 940,908		14 054 940,908	11 959 591,789
AC721 Frais d'acquisition reportés non Takaful		13 340 184,821		13 340 184,821	11 441 163,450
AC721 Frais d'acquisition reportés Takaful		714 756,087		714 756,087	518 428,339
AC722 Autres charges à répartir		159 088,174		159 088,174	413 605,249
AC722 Autres charges à répartir non Takaful		159 088,174		159 088,174	413 605,249
AC722 Autres charges à répartir Takaful					
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-3)	16 938 795,457		16 938 795,457	14 464 959,324
AC731 Intérêts acquis & non échus		4 357 329,578		4 357 329,578	3 112 723,275
AC731 Intérêts acquis & non échus non Takaful		4 268 288,686		4 268 288,686	3 047 818,389
AC731 Intérêts acquis & non échus Takaful		89 040,892		89 040,892	64 904,886
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		7 950 318,824		7 950 318,824	7 691 221,971
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation non Takaful		7 538 618,679		7 538 618,679	7 514 506,011
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation Takaful		411 700,145		411 700,145	176 715,960
AC732 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession					
AC733 Autres comptes de régularisation		4 631 147,055		4 631 147,055	3 661 014,078
AC733 Autres comptes de régularisation non Takaful		478 181,927		478 181,927	427 385,542
AC733 Autres comptes de régularisation Takaful		4 152 965,128		4 152 965,128	3 233 628,536
AC74 Ecart de conversion	(VI-4)	9 761 295,640		9 761 295,640	7 182 782,971
AC74 Ecart de conversion non Takaful		9 713 295,153		9 713 295,153	7 152 114,088
AC74 Ecart de conversion Takaful		48 000,487		48 000,487	30 668,883
Total		47 047 960,151		47 047 960,151	39 009 490,672
TOTAL DES ACTIFS		541 767 974,779	5 617 999,052	536 149 975,727	493 535 633,015

- Suite -

BILAN GLOBAL APRES AFFECTATION

EN DINARS

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES	(I)	181 340 942,056	173 382 924,555
CP1 Capital social	(I-1)	100 000 000,000	100 000 000,000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	73 119 664,815	70 075 129,972
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	-223 825,000	-223 825,000
CP5 Résultats reportés	(I-4)	8 445 102,241	3 531 619,583
CP5 Résultats reportés non Takaful		1 896 941,952	-155 430,742
CP5 Résultats reportés Takaful		6 548 160,289	3 687 050,325
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		181 340 942,056	173 382 924,555
Total capitaux propres après affectation		181 340 942,056	173 382 924,555
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	1 101 831,170	1 107 557,072
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)		
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	201 831,170	767 557,072
PA23 Provisions pour pertes & charges non Takaful		201 831,170	767 557,072
PA23 Provisions pour pertes & charges Takaful			
PA24 Provisions pour risques	(II-3)	700 000,000	200 000,000
PA24 Provisions pour risques non Takaful			200 000,000
PA24 Provisions pour risques Takaful		700 000,000	
PA25 Provisions sur Augmentation Légale	(II-4)	200 000,000	140 000,000
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	209 870 636,731	189 732 002,471
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	64 212 122,877	57 722 398,740
PA310 Provisions pour primes non acquises non Takaful		61 540 267,662	55 791 333,638
PA310 Provisions pour primes non acquises Takaful		2 671 855,215	1 931 065,102
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	140 690 160,639	126 831 399,743
PA331 Provisions pour sinistres non Takaful		135 559 623,892	122 842 347,068
PA331 Provisions pour sinistres Takaful		5 130 536,747	3 989 052,675
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	4 968 353,215	5 178 203,988
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(IV)	53 199 356,521	46 934 659,328
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires non Takaful		52 009 780,365	46 544 338,096
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires Takaful		1 189 576,156	390 321,232
PA6 AUTRES DETTES	(V)	65 423 051,139	59 359 784,668
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(V-1)	17 089 263,442	12 999 559,531
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation non Takaful		16 330 945,608	12 131 745,206
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation Takaful		758 317,834	867 814,325
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(V-2)	29 948 495,272	31 148 208,168
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession non Takaful		27 684 540,230	29 539 735,607
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession Takaful		2 263 955,042	1 608 472,561
PA63 Dettes diverses	(V-3)	18 385 292,425	15 212 016,969
PA632 Personnel		662 199,987	489 323,217
PA632 Personnel non Takaful		662 199,987	489 323,217
PA632 Personnel Takaful			
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		3 035 049,018	567 843,128
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques non Takaful		2 336 142,389	371 856,165
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Takaful		698 906,629	195 986,963
PA634 Crédoeurs divers		11 924 733,367	12 105 150,571
PA634 Crédoeurs divers non Takaful		11 924 733,367	12 074 573,571
PA634 Crédoeurs divers Takaful			30 577,000
PA635 F/GIC Crédoeurs		4 844,053	4 844,053
PA636 FPC		2 758 466,000	2 044 856,000
PA7 AUTRES PASSIFS	(VI)	25 214 158,110	20 118 934,799
PA71 Comptes de régularisation passif	(VI-1)	15 405 305,989	13 625 003,959
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		10 072 761,563	8 878 446,584
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs non Takaful		9 893 582,223	8 732 110,272
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs Takaful		179 179,340	146 336,312
PA711 Estimation d'éléments techniques		1 920 881,645	1 589 976,261
PA711 Estimation d'éléments techniques non Takaful		1 842 246,002	1 566 163,066
PA711 Estimation d'éléments techniques Takaful		78 635,643	23 813,195
PA712 Autres comptes de régularisation passif		3 411 662,781	3 156 581,114
PA712 Autres comptes de régularisation passif non Takaful		1 712 843,856	3 095 463,161
PA712 Autres comptes de régularisation passif Takaful		1 698 818,925	61 117,953
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	9 808 852,121	6 493 930,840
PA72 Ecart de conversion non Takaful		9 511 463,983	6 384 557,016
PA72 Ecart de conversion Takaful		297 388,138	109 373,824
Total passif		354 809 033,671	317 252 938,338
Total des capitaux propres & passif		536 149 975,727	490 635 862,892

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

TABEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
Au 31/12/2016

EN DINARS

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Réserves pour reinv. Exon.	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde au 31-12-2013	75 000 000	4214 142	3 975 000	1 000 000	36 503 930	1 360 775	- 223 825	4 185 818	7 673 726	133 689 567
Affectation du résultat 2013		592 977	1 000 000	500 000		300 000		5 280 749	- 7 673 726	-
Distribution des dividendes								- 5 250 000		- 5 250 000
Correction rachat actions propres										-
Rachat actions propres								17 302		17 302
Mouvements Fonds Social						- 212 756				- 212 756
Augmentation de capital										-
Résultat de l'exercice 2014									11 690 698	11 690 698
Solde au 31-12-2014	75 000 000	4807 119	4 975 000	1 500 000	36 503 930	1 448 019	- 223 825	4 233 870	11 690 698	139 934 811
Affectation du résultat 2014	-	796 228	1 000 000	1 500 000		400 000		7 994 469	- 11 690 698	-
Distribution des dividendes 2014								- 7 500 000		- 7 500 000
Correction rachat actions propres										-
Rachat actions propres					448			22 383		22 830
Mouvements Fonds Social						- 246 320				- 246 320
Augmentation de capital	25 000 000				14 000 000					39 000 000
Résultat au 31/12/2015									14 443 379	14 443 379
Solde au 31/12/2015	100 000 000	5 603 348	5 975 000	3 000 000	50 504 378	1 602 699	- 223 825	4 750 721	14 443 379	185 655 700
Affectation du résultat 2015	-	959 705	1 000 000	1 030 000	-	400 000	-	11 053 674	- 14 443 379	-
Distribution des dividendes 2015								- 10 000 000		- 10 000 000
Correction rachat actions propres										-
Rachat actions propres								22 383		22 383
Mouvements Fonds Social						- 242 049				- 242 049
Augmentation de capital										-
Résultat au 31/12/2016									15 904 909	15 904 909
Solde au 31/12/2016	100 000 000	6 563 053	6 975 000	4 030 000	50 504 378	1 760 650	- 223 825	5 826 778	15 904 909	191 340 942
Affectation du résultat 2016		1 086 584	1 000 000	750 000		400 000		12 868 325	- 15 904 909	-
Distribution des dividendes 2016								- 10 000 000		- 10 000 000
Solde au 31-12-2016 Apres affectation	100 000 000	7 649 637	7 975 000	4 780 000	50 504 378	2 160 650	- 223 825	8 495 102	-	181 340 942

AVIS DE SOCIETES

INFORMATION POST AGO**AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, rue des Entrepreneurs Z.I : La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 juin 2017, la Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Les résolutions adoptées**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de **6 264 358,126 Dinars**.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2016.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	6 264 358,126
Résultats reportés	-
Total à répartir	6 264 358,126
Répartition	
Réserves légales	- 121 847,500
Sous-total 1	6 142 510,626
Autres réserves antérieures	401 676,309
Sous-total 2	6 544 186,935
Réserves pour réinvestissements exonérés	- 1 135 000,000
Fonds social	- 50 000,000
Autres réserves	- 129 425,635
Dividendes	- 5 229 761,300
Solde	-

- Suite -

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 3.700 DT pour chacune des 1 413 449 actions composant le capital social. Le paiement sera effectué à partir du 3 juillet 2017. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Madame Nathalie Grenache et de Monsieur Laurent Langellier en tant qu'Administrateurs en remplacement respectivement de Madame Bénédicte Levinson et de Monsieur Rémi Frenzt pour le restant de leurs mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'Exercice clos au 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Messieurs Matthieu Bohl, Férid Benmansour et Paul Froment en tant qu'Administrateurs en remplacement respectivement de Messieurs Hadi Moussavi, Emmanuel Dehan et Didier Prola pour le restant de leurs mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'Exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, Matthieu Bohl, Férid Benmansour et Paul Froment ainsi que le mandat de la Banque Nationale Agricole.

Les mandats de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, Matthieu Bohl, Férid Benmansour et Paul Froment ainsi que le mandat de la Banque Nationale Agricole prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale Ordinaire décide de nommer la Société Mourad Guellaty et associés représentée par Monsieur Walid Moussa en tant que co-commissaire aux comptes de la société pour un mandat de 3 ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019. La rémunération du commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 110 000 Dinars par an, dont 20 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 212 443	2 150 605
Moins: amortissements	-2 099 149	-2 039 807
	113 294	110 798
Immobilisations corporelles	110 268 971	105 550 211
Moins: amortissements	-79 651 872	-74 649 883
	30 617 099	30 900 328
Immobilisations financières	979 664	923 278
Moins: provisions	-131 322	-131 322
	848 342	791 956
Total des actifs immobilisés	31 578 735	31 803 082
Total des actifs non courants	31 578 735	31 803 082
Actifs courants		
Stocks	4 904 047	4 465 981
Moins: provisions	-94 905	-46 005
	4 809 142	4 419 976
Clients et comptes rattachés	39 154 189	39 492 080
Moins: provisions	-1 041 481	-1 350 583
	38 112 708	38 141 497
Autres actifs courants	1 659 256	1 180 878
Moins: provisions	-90 763	-90 763
	1 568 493	1 090 115
Placements et autres actifs financiers	7 428	69 564
Moins: provisions		
	7 428	69 564
Liquidités et équivalents de liquidités	648 987	497 291
Total des actifs courants	45 146 758	44 218 443
TOTAL DES ACTIFS	76 725 493	76 021 525
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capitaux propres		
Capital social	35 336 225	34 117 750
Réserves	4 798 048	5 031 926
Fonds Social	102 781	113 812
Subventions d'investissements	935 336	1 239 588
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	41 172 390	40 503 076
Résultat de l'exercice	0	0
Total des capitaux propres après affectation du résultat	41 172 390	40 503 076
Passifs non courants		
Emprunts	258 406	265 820
Autres passifs financiers	12 096 698	11 936 057
Provisions	67 735	67 735
Total des passifs non courants	12 422 839	12 269 612
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 862 338	6 763 614
Autres passifs courants	9 426 433	11 411 440
Concours bancaires et autres passifs financiers	2 841 493	5 073 783
Total des passifs courants	23 130 264	23 248 837
Total des passifs	35 553 103	35 518 449
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	76 725 493	76 021 525

- Suite -**III- TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

Données	Capital Social	Réserves Légales	Autres Réserves	Compte Spécial D'investissement	Fonds Social	Subventions d'investissement	Résultat de l'Exercice	Total
Solde au 31/12/2015 avant affectation	34 117 750	3 280 555	924 851	0	13 812	1 239 588	7 750 071	47 326 626
Réserves Légales		131 220					-131 220	0
Autres réserves			-504 699				504 699	0
Fonds Social					100 000		-100 000	
Compte Spécial d'Investissement				1 200 000			-1 200 000	0
Dividendes distribués							-6 823 550	-6 823 550
Solde au 31/12/2015 après affectation	34 117 750	3 411 775	420 151	1 200 000	113 812	1 239 588	0	40 503 076
Résultat de l'exercice 2016							6 264 358	6 264 358
Autres Variations 2016	1 218 475		-18 475	-1 200 000	-61 031	-304 252		-365 283
Solde au 31/12/2015 avant affectation	35 336 225	3 411 775	401 676	0	52 781	935 336	6 264 358	46 402 152
Réserves Légales		121 848					-121 848	0
Autres réserves			-272 251				272 251	0
Fonds Social					50 000		-50 000	0
Compte Spécial d'Investissement				1 135 000			-1 135 000	0
Dividendes distribués							-5 229 761	-5 229 761
Solde au 31/12/2016 après affectation	35 336 225	3 533 623	129 426	1 135 000	102 781	935 336	0	41 172 390

AVIS DE SOCIETES

INFORMATION POST AGE**AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, rue des Entrepreneurs Z.I : La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 juin 2017, la Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 35 336 225 DT à 36 476 100 DT par incorporation de 1 135 000 DT des réserves exonérées et de 4 875 DT à prélever sur le poste « Autres réserves » tels qu'ils figurent au passif du bilan après approbation des comptes au 31 décembre 2016.

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 45 595 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour trente et une actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2017.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Air Liquide Tunisie s'engage à acheter quatre (4) droits d'attribution de l'action Air Liquide Tunisie en vue de leur annulation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts :

Ancien texte	Nouveau texte
Le Capital Social est fixé à 35.336.225 DT divisé en 1.413.449 actions de 25 Dinars chacune	Le Capital Social est fixé à 36.476.100 DT divisé en 1.459.044 actions de 25 Dinars chacune

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 19 JUIN 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,897%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,907%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,926%	1 000,979
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,049%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,087%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,125%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,163%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,180%	1 000,336
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,201%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,238%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,546%	999,111
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,626%	922,355
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,749%	995,710
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,207%	982,813
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,539%	969,459
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,662%	971,366
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,868%		970,551
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,016%	960,370
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,069%	992,984
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,126%	935,855
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,276%	940,866
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		938,011
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,357%	932,884
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,390%	929,136
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,422%	925,713
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,673%		914,426
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,696%	908,924
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,970
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,803%	920,906
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,168%		943,323

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,517	167,568		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,158	113,196		
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,930	96,961		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,921	14,926		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,958	108,996		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,531	1,532		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,488	107,559		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,800	40,812		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,249	55,264		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	116,121	116,284		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	111,203	111,438		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	135,845	135,944		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	508,175	508,548		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,409	118,584		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	128,306	128,492		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,250	138,265		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,830	119,893		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	102,940	103,172		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,909	147,876		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,373	93,686		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,306	98,582		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	148,714	149,366		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	131,739	132,181		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	98,472	98,876		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	101,415	101,659		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	20,739	20,886		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 242,785	2 255,062		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	114,445	116,166		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	148,781	149,585		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	158,627	160,606		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,262	16,611		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 317,431	5 320,947		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 244,521	5 304,025		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,524	2,549		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,212	2,230		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,214	1,221		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,097	1,098		
43 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,093	1,097		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,088	1,093		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	112,860	114,748		
46 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,061	119,063		
48 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
49 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	-	10,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,097	106,128
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,280	101,308
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,096	103,126
53 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,267	100,299
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,800	101,837
55 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,108	105,139
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,329	102,364
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,012	100,037
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,267	102,289
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,259	100,287
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,079	102,110
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,465	101,493
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,530	104,566
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,034	103,062
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,092	102,120
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,651	100,681
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,359	102,383
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,471	100,505
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,795	101,828
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,494	103,522
70 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,560	100,597
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	100,844	100,881
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,437	103,462
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,582	100,610

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,391	10,395
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,509	101,535
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,793	101,829
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	102,928	102,961
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,208	10,212
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	57,176	57,241
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,446	99,685
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,043	17,056
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	278,553	279,333
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,133	29,132
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 277,303	2 282,946
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,603	71,607
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,917	53,931
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,018	103,934
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	89,320	89,392
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,674	10,688
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,305	11,304
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,880	13,880
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,313	12,377
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,275	13,316
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,843	11,873
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	143,608	143,708
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	138,157	138,262
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,825	8,822
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	101,955	102,122
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,602	80,563
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,126	82,073
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,547	96,506
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	96,379	96,396
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,661	98,676
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,911	9,908
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	100,784	101,441
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	140,535	141,955
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,615	104,483
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,303	102,687
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	202,684	204,462
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	183,150	184,544
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	154,741	155,707
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,622	22,081
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,915	144,494
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,627	124,963
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 122,980	9 090,395
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,707	83,747
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	963,708	975,907
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5392,372	5500,313
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4960,153	4964,752
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,201	113,240
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 521,129	10 655,751

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FCP AL HIKMA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 2 avril 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP AL HIKMA » relatif l'exercice clos le 31 Décembre 2016 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 032 696 dinars, un actif net de 1 021 418 dinars et un résultat bénéficiaire de l'année de 21 418 dinars, ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP AL HIKMA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers

La société « STB MANAGER », gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations, fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP AL HIKMA » ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 4.3, les agios créditeurs encaissés par le fonds, courant l'exercice 2016 et s'élevant à 4 683 dinars, n'ont pas été constatés, en attendant la décision du comité charaique. Par conséquent, ces montants n'ont pas impacté l'actif net du fonds.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement « FCP AL HIKMA » des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs du fonds commun de placement « FCP AL HIKMA » représentés en valeurs mobilières totalisent 39,8 % de l'actif total au 31 décembre 2016. Cette proportion est en dessous du seuil minimal de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Cette situation a induit un dépassement du ratio d'emploi en disponibilité dont le maximum autorisé est fixé à 20%.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 15 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes

Fethi NEJI

BILAN
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2016
 (Unité : Dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>		
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	410 996
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	410 996
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		621 700
a - Placement monétaires		-
b - Disponibilités	4-3	621 700
AC 3 - Créances d'exploitation		-
AC 4 - Autres actifs		-
TOTAL ACTIF		1 032 696
<u>PASSIF</u>		
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4	3 109
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-5	8 169
TOTAL PASSIF		11 278
<u>ACTIF NET</u>		
CP 1 -Capital	4-6	1 001 691
CP 2 - Sommes distribuables		19 727
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
b - Sommes distribuables de l'exercice		19 727
ACTIF NET	4-7	1 021 418
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 032 696

ETAT DE RESULTAT
Période du 14 décembre 2015 au 31 décembre 2016
(Unité : Dinar)

	Notes	<i>Période du 14/12/2015 au 31/12/2016</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		17 941
a - Dividendes	5-1	17 941
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	22 500
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		40 441
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	- 11 647
REVENU NET DES PLACEMENTS		28 794
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	- 9 068
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 727
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		19 727
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 192
* +/- values réalisées sur cession des titres		2 460
* Frais de négociation de titres		- 576
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		21 418

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 14 décembre 2015 au 31 décembre 2016
(Unité : Dinar)

Période du
14/12/2015 au
31/12/2016

AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant
des opérations d'exploitation

a - Résultat d'exploitation	19 727
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 192
c - +/- values réalisées sur cession de titres	2 460
d - Frais de négociation de titres	- 576

AN 2 - Distribution des dividendes -

AN 3 - Transaction sur le capital

a - Souscriptions	-
* Capital	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-
* Régularisations des sommes distrib.	-
b - Rachats	-
* Capital	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-
* Régularisation des sommes distrib.	-

VARIATION DE L'ACTIF NET	21 418
---------------------------------	---------------

AN 4 - Actif Net

a - En début de l'exercice	1 000 000
b - En fin de l'exercice	1 021 418

AN 5 - Nombre de parts

a - En début de l'exercice	10 000
b - En fin de l'exercice	10 000

VALEUR LIQUIDATIVE	102,142
---------------------------	----------------

AN 6 TAUX DE RENDEMENT	2,14%
-------------------------------	--------------

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2016
(En dinar)

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP AI HIKMA » est un fonds commun de placement islamique de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, et la loi n°2013-48 du 9 décembre 2013, relative aux fonds d'investissement islamiques.

Il a été créé le 14 décembre 2015 à l'initiative de la « Société Tunisienne de Banque - STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 dinars divisé en 10.000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP AI HIKMA » est un fonds commun de placement islamique mixte de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la « Société Tunisienne de Banque - STB ». Le gestionnaire étant la société « STB Manager ».

NOTE 2 : OBJET

Le fonds a pour objet, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-4 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 1% T.T.C. de l'actif net du FCP par an calculé quotidiennement.

Toutes les autres charges (notamment les dépenses de promotion et de publicité) sont supportées par le gestionnaire.

Par ailleurs, les porteurs de parts du « FCP AI HIKMA » sont responsables du calcul et du paiement de la ZAKAT.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint, au 31/12/2016, un montant net de 410 996 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2016	% de l'actif
Actions		411 140		410 948	39,79%
ADWYA	4 113	26 681	6.280	25 830	2,50%
AIR LIQUIDE	445	59 738	136.900	60 921	5,90%
CITY CARS	4 500	70 760	15.610	70 245	6,80%
DELICE HOLDING	500	6 425	15.512	7 756	0,75%
EURO-CYCLES	1 750	66 877	40.903	71 580	6,93%
SOTUVER	23 000	90 609	3.764	86 572	8,38%
TPR	31 111	90 050	2.830	88 044	8,53%
Droits		48		48	0,00%
AIR LIQUIDE 1/28	10	48	4.800	48	0,00%
TPR DA 1/9	1	1	0.280	1	0,00%
TOTAL		411 188		410 996	39,80%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31-déc	Plus (moins) values réalisées
Acquisitions de l'exercice				
Actions cotées	432 688		432 688	
Cessions de l'exercice				
Actions cotées	-21 500		-21 500	2 460
Variation des plus ou moins values latentes		-192	-192	
Solde au 31 décembre 2016	411 188	-192	410 996	2 460

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève, au 31/12/2016, à un montant de 410 996 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016
Actions et droits rattachés	411 188
Différence d'estimation sur actions	-192
Total	410 996

4-3 : Disponibilités

Au 31/12/2016, les disponibilités constituées d'avoirs en banque, s'élèvent à 621 700 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016
Avoirs en Banque	621 700
Sommes à l'encaissement	0
Total	621 700

Il est à noter que les agios créditeurs encaissés courant l'année 2016, s'élevant à 4 683 dinars, ne sont pas constatés en tant que produit en attendant la décision du comité charaïque du Fonds.

4-4 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant au 31/12/2016 à 3 109 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016
Gestionnaire	1 167
Commission réseau	971
Commission dépositaire	971
Total	3 109

4-5 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant au 31/12/2016 à 8 169 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016
Rémunération du commissaire aux comptes	2 377
Rémunération du comité Charaique	5 705
Redevance CMF	87
Total	8 169

4-6 : Capital

Au 31/12/2016, le capital a atteint un niveau de 1 001 691 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation de 0,2 % par rapport au montant initialement souscrit. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016
Capital social	1 000 000
Souscriptions	0
Rachats	0
Frais de négociation de titres	-576
Variation d'estimation / actions	-192
Plus value/ actions	2 460
Moins value/ actions	0
+/- val/report actions	0
+/- val/report obligation	0
Total	1 001 691

Les mouvements sur le capital, au cours de l'année 2016, se détaillent ainsi:

Capital initial

Montant	1 000 000
Nombre de parts	10 000
Nombre de co-proprétaires	5

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre co-proprétaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre co-proprétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-192
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 460
Frais de négociation de titres	-576

Capital au 31-12-2016

Montant	1 001 691
Nombre de parts	10 000
Nombre de co-proprétaires	5

4-7: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin de l'année 2016, à 1 021 418 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation par rapport à la date de constitution de 2,1%.

Désignation	31/12/2016
Capital	1 001 691
Sommes distribuables	19 727
Total	1 021 418

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant l'exercice 2016, les dividendes encaissés se sont élevés à 17 941 Dinars et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 14/12/2015 au 31/12/2016
Revenus des actions	17 941
Revenus des Titres OPCVM	0
Total	17 941

5-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 22 500 Dinars au titre de l'exercice 2016. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 14/12/2015 au 31/12/2016
Revenus certificat de Leasing (Potentiel)	0
Revenus certificat de Leasing (Réalisé)	22 500
Total	22 500

5-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre de l'exercice 2016, un montant de 11 647 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation		Période du 14/12/2015 au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire	(1)	9 705
Rémunération de réseau	(2)	971
Rémunération du dépositaire	(3)	971
Total		11 647

(1) : Rémunération du gestionnaire : La gestion du « FCP Al HIKMA » est confiée à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(2) : Rémunération du dépositaire : La fonction dépositaire du « FCP Al HIKMA » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : Rémunération du réseau : La fonction distributeur du « FCP Al HIKMA » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-4 : Autres charges

Autres charges, au titre de l'exercice 2016, un montant de 9 068 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 14/12/2015 au 31/12/2016
Rémunération du comité charaique	5 705
Rémunération du commissaire aux comptes	2 377
Redevance CMF	971
Autres charges	15
Total	9 068

Note 6- Autres Informations

Données par part et ratios pertinents

Données par part	2016
Revenus des placements	4,044
Charges de gestion des placements	(1,165)
Revenus nets des placements	2,879
Autres charges	(0,907)
Autres produits	-
Résultat d'exploitation (1)	1,972
Régularisation du résultat d'exploitation	-
Sommes distribuables de l'exercice	1,972
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,019)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,246
Frais de négociation de titres	(0,058)
Plus(ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,169
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	2,142
Résultat non distribuable de l'exercice	0,169
Régularisation du résultat non distribuable	-
Sommes non distribuables de l'exercice	0,169
Distribution de dividendes	-
Valeur liquidative	102,142
Ratios de gestion des placements	
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,15%
Autres charges / actif net moyen	0,90%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,95%

تونس في 2017/06/06

بسم الله الرحمن الرحيم

تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق التوظيف الجماعي الحكمة

الى صندوق التوظيف الجماعي الحكمة

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2016/12/31 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق، أما مسؤوليتنا فتتحدد في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا للمعايير و الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة، و نعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

لقد قام الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2016/12/31 بتجنيب المداخل المتأتية من فوائد على الحساب الجاري و لم يتم احتسابها ضمن إيراداته كما تنص عليه المعايير الشرعية

في رأينا: أن صندوق التوظيف الجماعي الحكمة خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:

السيد منير قراجة



السيد محمد النوري



السيد أحمد جاب الله



MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Janvier au 31 mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 6.370.747, un actif net de D : 6.338.777 et un bénéfice de la période de D : 54.589.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Investissement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 24.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le premier trimestre s'élève à D : 6.153.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, Le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	4 892 456,993	7 121 250,086	5 886 997,350
Obligations et valeurs assimilées		4 790 771,341	6 657 262,329	5 539 736,445
Tires des Organismes de Placement Collectif		101 685,652	463 987,757	347 260,905
Placements monétaires et disponibilités		1 341 033,623	2 457 177,828	1 554 506,747
Placements monétaires	5	1 330 677,826	2 453 409,784	1 549 772,943
Disponibilités		10 355,797	3 768,044	4 733,804
Créances d'exploitation	6	137 256,854	2 963,294	97 600,019
TOTAL ACTIF		6 370 747,470	9 581 391,208	7 539 104,116
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	25 240,215	20 288,554	18 646,095
Autres créditeurs divers	8	6 730,490	2 863,942	3 681,731
TOTAL PASSIF		31 970,705	23 152,496	22 327,826
ACTIF NET				
Capital	9	6 071 063,876	9 150 322,551	7 254 075,368
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		219 762,035	321 516,144	59,707
Sommes distribuables de la période		47 950,854	86 400,017	262 641,215
ACTIF NET		6 338 776,765	9 558 238,712	7 516 776,290
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 370 747,470	9 581 391,208	7 539 104,116

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	66 002,449	82 717,695	320 035,553
Revenus des obligations et valeurs assimilées		66 002,449	82 717,695	316 458,652
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	3 576,901
Revenus des placements monétaires	11	6 580,152	29 205,617	98 137,662
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		72 582,601	111 923,312	418 173,215
Charges de gestion des placements	12	(13 802,781)	(20 256,067)	(77 933,508)
REVENU NET DES PLACEMENTS		58 779,820	91 667,245	340 239,707
Autres charges	13	(1 718,091)	(2 493,919)	(9 603,181)
Contribution Conjoncturelle	8	(6 153,480)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		50 908,249	89 173,326	330 636,526
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 957,395)	(2 773,309)	(67 995,311)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		47 950,854	86 400,017	262 641,215
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 957,395	2 773,309	67 995,311
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		12 683,083	13 194,677	7 312,088
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(9 001,877)	13 785,820	30 656,846
RESULTAT DE LA PERIODE		54 589,455	116 153,823	368 605,460

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	54 589,455	116 153,823	368 605,460
Résultat d'exploitation	50 908,249	89 173,326	330 636,526
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12 683,083	13 194,677	7 312,088
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(9 001,877)	13 785,820	30 656,846
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(308 751,300)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 232 588,980)	(570 939,579)	(2 556 102,338)
Souscriptions			
- Capital	737 990,836	110 510,090	4 988 682,674
- Régularisation des sommes non distribuables	262,940	201,190	15 982,216
- Régularisation des sommes distribuables	30 317,293	4 260,847	203 537,927
Rachats			
- Capital	(1 924 502,519)	(658 189,552)	(7 436 141,406)
- Régularisation des sommes non distribuables	(443,955)	(1 396,249)	(24 633,625)
- Régularisation des sommes distribuables	(76 213,575)	(26 325,905)	(303 530,124)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 177 999,525)	(454 785,756)	(2 496 248,178)
ACTIF NET			
En début de période	7 516 776,290	10 013 024,468	10 013 024,468
En fin de période	6 338 776,765	9 558 238,712	7 516 776,290
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	71 195	95 313	95 313
En fin de période	59 550	89 916	71 195
VALEUR LIQUIDATIVE	106,445	106,302	105,580
TAUX DE RENDEMENT	0,82%	1,19%	3,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017, à D : 4.892.456,993 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		4 657 527,250	4 790 771,341	75,58%
<u>Obligations de sociétés</u>		2 669 823,000	2 728 167,511	43,04%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	159 975,000	163 279,162	2,58%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	80 000,000	83 743,562	1,32%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	60 000,000	62 342,400	0,98%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	200 000,000	206 812,055	3,26%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	79 996,100	80 456,526	1,27%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	123 016,000	124 320,586	1,96%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	53 309,200	53 512,750	0,84%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	90 000,000	91 551,353	1,44%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	112 500,000	113 680,557	1,79%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	30 000,000	30 162,411	0,48%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	80 000,000	81 423,781	1,28%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	90 000,000	93 692,712	1,48%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	120 000,000	121 219,332	1,91%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	120 000,900	125 831,881	1,99%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	120 000,000	123 078,444	1,94%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	40 000,000	42 030,992	0,66%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	20 000,000	20 030,247	0,32%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	235 000,000	236 406,137	3,73%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	79 963,800	80 051,152	1,26%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	45 000,000	45 044,058	0,71%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	60 000,000	61 656,986	0,97%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	80 000,000	80 732,932	1,27%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	100 000,000	101 829,260	1,61%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	100 000,000	100 475,616	1,59%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	90 000,000	92 671,890	1,46%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	112 500,000	115 886,466	1,83%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	28 562,000	28 796,416	0,45%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	160 000,000	167 447,847	2,64%

Emprunt National		100 000,000	103 966,575	1,64%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	100 000,000	103 966,575	1,64%
Bons du trésor assimilables		1 887 704,250	1 958 637,255	30,90%
BTA 5,3% 01-2018	400	393 200,000	401 511,367	6,33%
BTA-5,5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	405 390,848	6,40%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	296 800,876	4,68%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	99 972,778	1,58%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	249 896,006	3,94%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	203 729,088	3,21%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	101 867,876	1,61%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	199 468,416	3,15%
Titres des Organismes de Placement Collectif		100 820,527	101 685,652	1,60%
Actions SICAV				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	738,052	0,01%
GO SICAV	975	100 097,400	100 947,600	1,59%
Total		4 758 347,777	4 892 456,993	77,18%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		76,80%		

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 1.330.677,826 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
Dépôt à vue		828 168,194	831 064,026	13,11%
AMEN BANK		828 168,194	831 064,026	13,11%
Certificats de Dépôt	500 000	499 517,250	499 613,800	7,88%
Amen Bank au 10/04/2017 (au taux de 4,35%)	500 000	499 517,250	499 613,800	7,88%
Total général		1 327 685,444	1 330 677,826	20,99%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		20,89%		

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 137.256,854 contre D : 2.963,294 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	136 970,586	2 763,294	31 558,254
Intérêts échus sur certificats de dépôt à encaisser	-	-	965,500
Obligations échus à encaisser	-	-	64 790,000
Autres	286,268	200,000	286,265
Total	137 256,854	2 963,294	97 600,019

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2017 à D : 25.240,215 contre D : 20.288,554 au 31 mars 2016 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Smart Asset Management	5 553,958	7 791,527	7 208,161
Maxula Bourse	14 735,898	9 483,540	8 587,575
Rémunération du dépositaire	4 950,359	3 013,487	2 850,359
Total	25 240,215	20 288,554	18 646,095

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 6.730,490 contre D : 2.863,942 au 31 mars 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	509,933	792,575	682,378
Retenue à la source sur commissions	-	2 004,345	2 932,276
Contribution Conjoncturelle (*)	6 153,480	-	-
Autres	67,077	67,022	67,077
Total	6 730,490	2 863,942	3 681,731

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 24.798, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du premier trimestre s'est élevée à D : 6.153.

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2017, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2016

Montant	7 254 075,368
Nombre de titres	71 195
Nombre d'actionnaires	100

Souscriptions réalisées

Montant	737 990,836
Nombre de titres émis	7 243
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

Rachats effectués

Montant	(1 924 502,519)
Nombre de titres rachetés	(18 888)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 001,877)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 683,083
Régularisation des sommes non distribuables	(181,015)

Capital au 31-03-2017

Montant	6 071 063,876
Nombre de titres	59 550
Nombre d'actionnaires	101

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 66.002,449 pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, contre D : 82.717,695 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2017	Du 01/01 Au 31/03/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	36 590,375	47 314,218	175 833,304
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	29 412,074	35 403,477	140 625,348
<u>Dividendes</u>			
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>			
- des titres OPCVM	-	-	3 576,901
TOTAL	66 002,449	82 717,695	320 035,553

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 6.580,152 contre D : 29.205,617 pour la même période de l'exercice 2016, et représente le montant des intérêts sur les dépôts et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2017	Du 01/01 Au 31/03/2016	Année 2016
Intérêts des billets de trésorerie	-	7 012,085	15 146,557
Intérêts des dépôts à vue	2 143,647	1 793,507	10 431,598
Intérêts des certificats de dépôt	4 436,505	20 400,025	72 559,507
TOTAL	6 580,152	29 205,617	98 137,662

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 13.802,781 contre D : 20.256,067 pour la même période de l'exercice 2016, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2017	Du 01/01 Au 31/03/2016	Année 2016
Commission de gestion	5 553,958	7 792,527	30 198,772
Commission de distribution	6 148,823	9 483,540	36 442,736
Commission de dépôt	2 100,000	2 980,000	11 292,000
Total	13 802,781	20 256,067	77 933,508

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 1.718,091 contre D : 2.493,919 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2017	Du 01/01 Au 31/03/2016	Année 2016
Redevance du CMF	1 652,939	2 440,129	9 412,657
Commissions bancaires	65,152	53,790	190,524
Total	1 718,091	2 493,919	9 603,181

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société POS pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 341.605.243 DT et un résultat de la période de 3.480.430 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société Placement Obligataire SICAV (POS), comprenant le bilan au 31 Mars 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société POS arrêtés au 31 Mars 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année représentent, au 31 Mars 2017, une proportion de **23,22% de l'actif** de la société POS, soit 3,22% au-delà du seuil de 20% prévu par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :
Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI

BILAN
Période close le 31 Mars 2017
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31 Mars</u>		<u>Au 31</u>
		<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>décembre 2016</u>
ACTIF				
Portefeuille-titres	4	<u>258 315 697</u>	<u>272 666 772</u>	<u>257 251 426</u>
Obligations		172 225 958	176 391 376	172 241 841
BTA		69 468 814	48 504 818	68 534 952
BTZc		9 919 801	36 974 769	9 787 705
Titres de FCC		159 843	350 176	204 045
Titres d'OPCVM		6 541 282	10 445 634	6 482 883
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>83 281 872</u>	<u>88 978 758</u>	<u>67 565 070</u>
Placements monétaires		3 960 306	42 622 769	1 957 618
Placements à terme		78 065 471	45 895 325	64 805 718
Disponibilités		1 256 095	460 663	801 734
Créances d'exploitation	7	<u>7 673</u>	<u>15 142</u>	<u>284 362</u>
Intérêts à recevoir		7 673	15 142	284 362
Titres de créances échus		-	-	-
TOTAL ACTIF		<u>341 605 243</u>	<u>361 660 671</u>	<u>325 100 858</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	538 199	565 045	553 201
Autres créditeurs divers	9	1 758 866	657 590	174 008
Total passif		<u>2 297 065</u>	<u>1 222 635</u>	<u>727 210</u>
ACTIF NET				
Capital	10	<u>321 454 223</u>	<u>341 768 182</u>	<u>310 374 191</u>
Sommes distribuables		<u>17 853 955</u>	<u>18 669 854</u>	<u>13 999 457</u>
de la période	11	3 360 734	3 668 856	13 998 359
de l'exercice clos		14 493 218	14 998 814	-
Report à nouveau		3	2 184	1 098
Total actif net		<u>339 308 178</u>	<u>360 438 036</u>	<u>324 373 648</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>341 605 243</u>	<u>361 660 671</u>	<u>325 100 858</u>

ETAT DE RESULTAT
Période close le 31 Mars 2017
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Période du 01/01 au 31/03/2017</u>	<u>Période du 01/01 au 31/03/2016</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2016</u>
Revenus du portefeuille-titres	12	<u>3 216 884</u>	<u>3 352 706</u>	<u>13 487 758</u>
Revenus des obligations		2 223 145	2 272 860	8 855 057
Revenus des BTA et BTZc		991 769	1 075 754	4 287 966
Revenus des titres d'OPCVM & de FCC		1 970	4 091	344 735
Revenus des placements monétaires	13	<u>43 419</u>	<u>542 031</u>	<u>885 056</u>
Revenus des placements à terme	14	<u>1 015 666</u>	<u>369 884</u>	<u>3 175 230</u>
Total des revenus de placement		<u>4 275 969</u>	<u>4 264 621</u>	<u>17 548 044</u>
Charges de gestion des placements	15	(538 199)	(565 045)	(2 223 492)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>3 737 770</u>	<u>3 699 576</u>	<u>15 324 552</u>
Autres charges d'exploitation	16	(389 928)	(116 536)	(467 977)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 347 842</u>	<u>3 583 040</u>	<u>14 856 575</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		12 892	85 816	(858 216)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>3 360 734</u>	<u>3 668 856</u>	<u>13 998 359</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(12 892)	(85 816)	858 216
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		132 588	81 102	75 884
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		-	54 124	203 573
Frais de négociation de titres		-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		<u>3 480 430</u>	<u>3 718 266</u>	<u>15 136 033</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période close le 31 Mars 2017
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	3 347 842	3 583 040	14 856 575
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	132 588	81 102	75 884
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	54 124	203 573
Frais de négociation de titres	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(12 380 871)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			
Souscriptions			
Capital au nominal	66 570 800	70 936 300	275 037 600
Régularisation des sommes non distribuables	226 925	182 344	675 026
Régularisation des sommes distribuables	3 349 946	3 533 318	10 129 950
Rachats			
Capital au nominal	(55 658 900)	(57 040 200)	(292 588 100)
Régularisation des sommes non distribuables	(191 381)	(146 550)	(730 855)
Régularisation des sommes distribuables	(2 843 291)	(2 835 885)	(12 995 578)
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 934 530	18 347 593	(17 716 795)
ACTIF NET			
En début de période	324 373 648	342 090 443	342 090 443
En fin de période	339 308 178	360 438 036	324 373 648
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	3 093 802	3 269 307	3 269 307
En fin de période	3 202 921	3 408 268	3 093 802
VALEUR LIQUIDATIVE			
En début de période	104,846	104,636	104,636
En fin de période	105,937	105,754	104,846
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,22%	4,30%	4,41%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 MARS 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la société POS est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2017, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation, en date d'arrêté, des placements :

(a) Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société POS.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Mars 2017, au coût amorti, et ce, compte tenu de l'étalement linéaire, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. L'incidence de cet étalement linéaire est portée à l'actif net, parmi les plus ou moins-values potentielles, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

(b) Evaluation, en date d'arrêté, des autres placements

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

4.1. Composition du portefeuille-titres :

Ce poste totalise, au 31 Mars 2017, la somme de 258.315.697 DT contre 272.666.772 DT au 31 Mars 2016 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement Cumulé des Surcotes/ Décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/03/2017	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés		<u>159 682 260</u>	<u>0</u>	<u>4 236 369</u>	<u>0</u>	<u>163 918 630</u>	<u>48,31%</u>	<u>47,98%</u>
AIL 2012-1	30 000	600 000	-	25 320	-	625 320	0,18%	0,18%
AIL 2013-1	30 000	1 200 000	-	56 160	-	1 256 160	0,37%	0,37%
AIL 2014-1	20 000	1 200 000	-	46 848	-	1 246 848	0,37%	0,36%
AIL 2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	2 000 000	-	81 904	-	2 081 904	0,61%	0,61%
AB 2008/15A	10 000	466 640	-	20 944	-	487 584	0,14%	0,14%
AB 2008/20A	30 000	1 800 000	-	87 000	-	1 887 000	0,56%	0,55%
AB 2009/15A	60 000	3 198 600	-	65 472	-	3 264 072	0,96%	0,96%
AB 2010	30 000	1 799 477	-	42 888	-	1 842 365	0,54%	0,54%
AMEN BANK 2011-1	50 000	2 500 000	-	62 520	-	2 562 520	0,76%	0,75%
AMEN BANK 2012 - Taux Fixe	20 000	1 200 000	-	32 224	-	1 232 224	0,36%	0,36%
AMEN BANK 2012 - Taux Variable	123 185	7 391 100	-	176 302	-	7 567 402	2,23%	2,22%
AMEN BANK 2014-1 7ANS	20 000	2 000 000	-	10 784	-	2 010 784	0,59%	0,59%
AMEN BANK 2016-1 7ANS	10 000	1 000 000	-	21 536	-	1 021 536	0,30%	0,30%
AMENBANK 2016-1 5ANS	40 000	4 000 000	-	84 992	-	4 084 992	1,20%	1,20%
ATB 2007/1	50 000	3 200 000	-	136 400	-	3 336 400	0,98%	0,98%
ATB SUB 2009	50 000	1 875 000	-	65 000	-	1 940 000	0,57%	0,57%
ATL 2008/SUBOR	15 000	600 000	-	20 436	-	620 436	0,18%	0,18%
ATL 2010-2	35 500	710 000	-	7 526	-	717 526	0,21%	0,21%
ATL 2011	30 000	1 200 000	-	7 728	-	1 207 728	0,36%	0,35%
ATL 2012-1	30 000	600 000	-	24 672	-	624 672	0,18%	0,18%
ATL 2013-1	20 000	1 600 000	-	82 032	-	1 682 032	0,50%	0,49%
ATL 2013-2	30 260	2 420 800	-	52 338	-	2 473 138	0,73%	0,72%
ATL 2014-1	20 000	800 000	-	1 920	-	801 920	0,24%	0,23%
ATL 2014-3	40 000	4 000 000	-	34 880	-	4 034 880	1,19%	1,18%
ATL 2015-1	37 500	3 750 000	-	169 050	-	3 919 050	1,16%	1,15%
ATL 2015-2	20 000	2 000 000	-	11 888	-	2 011 888	0,59%	0,59%
ATL 2016-1	10 000	1 000 000	-	47 224	-	1 047 224	0,31%	0,31%
ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	5 000 000	-	14 520	-	5 014 520	1,48%	1,47%
ATTIJ BANK 2010	20 000	285 680	-	2 432	-	288 112	0,08%	0,08%
ATTIJ BANK SUB 7.5% 2015	10 000	1 000 000	-	25 152	-	1 025 152	0,30%	0,30%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	900 000	-	38 208	-	938 208	0,28%	0,27%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	200 000	-	2 872	-	202 872	0,06%	0,06%
BH 2009	25 895	1 592 543	-	16 055	-	1 608 597	0,47%	0,47%
BH 2013-1	20 000	1 142 000	-	47 152	-	1 189 152	0,35%	0,35%
BH SUB 7 ANS 2015 7.5%	60 000	6 000 000	-	302 784	-	6 302 784	1,86%	1,85%

BNA SUB 2009	50 000	2 665 500	-	113 240	-	2 778 740	0,82%	0,81%
BNA SUB 2017-1	50 000	5 000 000	-	19 463	-	5 019 463	1,48%	1,47%
BTE 2009	41 100	1 233 000	-	28 080	-	1 261 080	0,37%	0,37%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	700 000	-	17 592	-	717 592	0,21%	0,21%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	1 100 000	-	6 820	-	1 106 820	0,33%	0,32%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 875 000	-	13 100	-	1 888 100	0,56%	0,55%
BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	1 000 000	-	10 704	-	1 010 704	0,30%	0,30%
BTK 2009	10 703	570 602	-	2 149	-	572 751	0,17%	0,17%
BTK 2012-1	50 000	2 143 000	-	40 520	-	2 183 520	0,64%	0,64%
BTK2014-1 7.45%	20 000	2 000 000	-	34 944	-	2 034 944	0,60%	0,60%
CHO 2009	5 000	187 500	-	2 872	-	190 372	0,06%	0,06%
CIL 2008 SUB	10 000	400 000	-	4 832	-	404 832	0,12%	0,12%
CIL 2012/2	20 000	400 000	-	2 160	-	402 160	0,12%	0,12%
CIL 2014/1	15 000	900 000	-	36 924	-	936 924	0,28%	0,27%
CIL 2014/2	20 000	1 200 000	-	12 192	-	1 212 192	0,36%	0,35%
CIL 2015/1	15 000	1 200 000	-	58 344	-	1 258 344	0,37%	0,37%
CIL 2016/1	10 000	1 000 000	-	52 600	-	1 052 600	0,31%	0,31%
ALW 2013	5 000	200 000	-	10 156	-	210 156	0,06%	0,06%
HL 2012/1	20 000	400 000	-	10 944	-	410 944	0,12%	0,12%
HL 2013-1	20 000	800 000	-	38 592	-	838 592	0,25%	0,25%
HL 2013-2	22 800	1 824 000	-	9 412	-	1 833 412	0,54%	0,54%
HL 2014-1 7.8%	30 000	3 000 000	-	78 480	-	3 078 480	0,91%	0,90%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	15 000	1 500 000	-	33 072	-	1 533 072	0,45%	0,45%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	10 000	1 000 000	-	688	-	1 000 688	0,29%	0,29%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	10 400	1 040 000	-	716	-	1 040 716	0,31%	0,30%
HL 2016-1	10 000	1 000 000	-	46 448	-	1 046 448	0,31%	0,31%
HL 2016-1	15 000	1 500 000	-	32 004	-	1 532 004	0,45%	0,45%
HL2017-1 CAT B 7.85%	20 000	2 000 000	-	17 200	-	2 017 200	0,59%	0,59%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	140 000	-	5 634	-	145 634	0,04%	0,04%
MEUBLATEX 2010 TRB	100	2 000	-	80	-	2 080	0,00%	0,00%
MODERN LEASING 2012	20 000	1 200 000	-	7 184	-	1 207 184	0,36%	0,35%
SERVICOM 2012	5 000	100 000	-	152	-	100 152	0,03%	0,03%
STB 2011	45 000	1 284 750	-	10 980	-	1 295 730	0,38%	0,38%
STB2008-16A/1	12 500	625 000	-	25 300	-	650 300	0,19%	0,19%
STB2008-20A/1	40 000	2 400 000	-	101 376	-	2 501 376	0,74%	0,73%
STB2008-25A/1	70 000	4 760 000	-	209 440	-	4 969 440	1,46%	1,45%
STB2010/1 +0.7%	20 000	600 000	-	592	-	600 592	0,18%	0,18%
STB2010/1 5.3%	75 000	3 998 250	-	4 200	-	4 002 450	1,18%	1,17%
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	1 200 000	-	50 464	-	1 250 464	0,37%	0,37%
Tunisie Leasing 2012-2 TA	20 000	400 000	-	4 192	-	404 192	0,12%	0,12%
Tunisie Leasing 2013	15 000	600 000	-	30 744	-	630 744	0,19%	0,18%
Tunisie Leasing 2013-1	20 000	1 600 000	-	45 760	-	1 645 760	0,49%	0,48%
Tunisie Leasing 2013-2	4 800	384 000	-	3 517	-	387 517	0,11%	0,11%
Tunisie Leasing 2014-1	20 000	2 000 000	-	108 896	-	2 108 896	0,62%	0,62%
Tunisie Leasing 2014-2	20 000	2 000 000	-	36 592	-	2 036 592	0,60%	0,60%
Tunisie Leasing 2015-1	30 000	3 000 000	-	165 696	-	3 165 696	0,93%	0,93%
Tunisie Leasing 2015-1 SUB CAT B 7ANS	20 000	2 000 000	-	95 584	-	2 095 584	0,62%	0,61%

Tunisie Leasing 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	1 870 000	-	9 978	-	1 879 978	0,55%	0,55%
Tunisie Factoring 2014-1	10 000	600 000	-	7 592	-	607 592	0,18%	0,18%
UBCI 2013	20 000	1 600 000	-	72 736	-	1 672 736	0,49%	0,49%
UIB 2009 CAT C	100 000	6 500 000	-	215 040	-	6 715 040	1,98%	1,97%
UIB 2011-1	30 000	2 250 000	-	67 728	-	2 317 728	0,68%	0,68%
UIB 2011-2	75 000	2 141 250	-	16 920	-	2 158 170	0,64%	0,63%
UIB 2012-1	41 003	1 756 569	-	19 649	-	1 776 217	0,52%	0,52%
UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	5 000 000	-	235 880	-	5 235 880	1,54%	1,53%
UNIFACTOR 2013	20 000	800 000	-	20 736	-	820 736	0,24%	0,24%
UNIFACT 2015 7.45% 5 ANS	4 000	320 000	-	1 830	-	321 830	0,09%	0,09%
UNIFACT 2015 TMM+2.5	6 000	480 000	-	2 486	-	482 486	0,14%	0,14%
I- Titres émis par l'Etat		<u>80 206 469</u>	<u>516 210</u>	<u>6 973 265</u>	<u>0</u>	<u>87 695 943</u>	<u>25,85%</u>	<u>25,67%</u>
Obligations		8 000 000	-	307 328	-	8 307 328	2,45%	2,43%
Emprunt National 2014	80 000	8 000 000	-	307 328	-	8 307 328	2,45%	2,43%
BTA ⁽¹⁾		65 786 469	516 210	3 166 136	-	69 468 814	20,47%	20,34%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	8 165	8 524 087	(232 231)	403 782	-	8 695 638	2,56%	2,55%
BTA 5,60% -08/2022 sur 10 ans	27 000	25 727 500	643 906	772 157	-	27 143 563	8,00%	7,95%
BTA 6.7 -04/2028 (12 ANS)	34 071	31 534 882	104 534	1 990 197	-	33 629 613	9,91%	9,84%
BTZc		6 420 000	-	3 499 801	-	9 919 801	2,92%	2,90%
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	-	3 499 801	-	9 919 801	2,92%	2,90%
II- Titres des FCC		<u>158 973</u>	<u>0</u>	<u>870</u>	<u>0</u>	<u>159 843</u>	<u>0,05%</u>	<u>0,05%</u>
FCC1 P2 14/05/2017	1 500	158 973	-	870	-	159 843	0,05%	0,05%
V- Titres des OPCVM		<u>6 382 076</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>159 206</u>	<u>6 541 282</u>	<u>1,93%</u>	<u>1,91%</u>
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	1 651	169 774	-	-	6 333	176 107	0,05%	0,05%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	5 037	535 454	-	-	(4 025)	531 429	0,16%	0,16%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	44 928	1 397 064	0,41%	0,41%
SICAV TRESOR	30 424	3 051 527	-	-	86 921	3 138 449	0,92%	0,92%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	12 313	1 273 185	-	-	25 049	1 298 233	0,38%	0,38%
Total		246 429 777	516 210	11 210 503	159 206	258 315 697	79,13%	75,62%

(1) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 Mars 2017, à 66.302.678 DT et peut être détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Surcote/ (Décote) à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement Cumulé des (Surcotes)/ Décotes (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur Comptable (5) + (6)
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	8 165	8 165 000	359 087	8 524 087	(232 231)	8 291 856	403 782	8 695 638
BTA 5.60 08/2022 (12 ANS)	27 000	27 000 000	(1 272 500)	25 727 500	643 906	26 371 406	772 157	27 143 563
BTA 6.7 -04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	104 534	31 639 416	1 990 197	33 629 613
Total		69 236 000	(3 449 531)	65 786 469	516 210	66 302 678	3 166 136	69 468 814

4.2. Mouvements du portefeuille-titres :

Les mouvements enregistrés durant le premier trimestre de l'exercice 2017 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	BTZc	FCC	OPCVM	Total
<i>Prix d'acquisition</i>						
+ En début de période (a)	167 567 352	65 786 469	6 420 000	202 886	6 382 076	246 358 782
+ Acquisitions	10 000 000	-	-	158 973	-	10 158 973
- Cessions	-	-	-	-	-	-
- Remboursements	(9 885 092)	-	-	(202 886)	-	(10 087 977)
= En fin de période (1)	167 682 260	65 786 469	6 420 000	158 973	6 382 076	246 429 777
<i>Différences d'estimation</i>						
+ En début de période (b)	-	442 021	-	-	100 807	542 828
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	-	-	(100 807)	(100 807)
+ Plus-values potentielles en fin de période	-	-	-	-	163 232	163 232
- Moins-values potentielles en fin de période	-	-	-	-	(4 025)	(4 025)
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	83 187	-	-	-	83 187
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(8 998)	-	-	-	(8 998)
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédées et/ou remboursés	-	-	-	-	-	-
= En fin de période (2)	-	516 210	-	-	159 206	675 416
<i>Créances rattachées d'intérêts</i>						
+ En début de période (c)	4 674 489	2 306 463	3 367 705	1 160	-	10 349 816
± Intérêts courus à l'achat	-	-	-	-	-	-
+ Revenus d'intérêts de la période	2 223 145	859 673	132 096	1 970	-	3 216 884
- Détachement de coupons d'intérêts de la période	(2 353 937)	-	-	(2 261)	-	(2 356 197)
= En fin de période (3)	4 543 697	3 166 136	3 499 801	870	-	11 210 503
Solde au 31 Mars 2017 [(1)+(2)+(3)]	172 225 958	69 468 814	9 919 801	159 843	6 541 282	258 315 697
Solde au 31 Décembre 2016 [(a)+(b)+(c)]	172 241 841	68 534 952	9 787 705	204 045	6 482 883	257 251 426

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Ce poste totalise au 31 Mars 2017, la somme de 3.960.306 DT contre 42.622.769 DT au 31 Mars 2016 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2017	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		3 921 459	38 847	3 960 306	1,17%	1,16%
<i>I.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		0	0	0	0,00%	0,00%
<i>I.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		3 921 459	38 847	3 960 306	1,17%	1,16%
ELECTROSTAR 1MD 7.8% J : 10/03/2017 80 jours	1	986 370	3 701	990 071	0,29%	0,29%
ELECTROSTAR 1MD 7.8% J : 10/03/2017 110 jours	1	981 377	3 655	985 032	0,29%	0,29%
UNIFACTOR 2MD 7.15% J : 19/12/2016 150jours	40	1 953 712	31 490	1 985 203	0,59%	0,58%
<i>II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		0	0	0	0,00%	0,00%
II- Certificats de dépôt		0	0	0	0,00%	0,00%
Total		3 921 459	38 847	3 960 306	1,17%	1,16%

5.2. Placements à terme :

Ce poste totalise au 31 Mars 2017, la somme de 78.065.471 DT contre 45.895.325 DT au 31 Mars 2016 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2017	% actif net	% actif
I- Placements à court terme		77 460 000	605 471	78 065 471	23,01%	22,85%
Placements en comptes à terme BNA	77 460	77 460 000	605 471	78 065 471	23,01%	22,85%
II- Placements à long terme		0	0	0	0,00%	0,00%
Total		77 460 000	605 471	78 065 471	23,01%	22,85%

5.3. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Mars 2017	31 Mars 2016	31 Décembre 2016
Avoirs en banque	5 181 969	3 900 782	2 801 431
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(120)	(120)
Montants comptabilisés et non encore décaissés	-	-	(2 000 000)
Sommes à régler :	(4 800 100)	(3 900 100)	(100)
Placements à régler	(4 800 000)	(3 900 000)	-
Autres	(100)	(100)	(100)
Sommes à encaisser	874 347	460 101	524
Total	1 256 095	460 663	801 734

5.4. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Mars 2017, le ratio susvisé s'élève à **23,22%** et a été calculé comme suit :

	Valeur au 31/03/2017	% actif
I- Liquidités	<u>79 321 566</u>	<u>23,22%</u>
<i>I.1- Placements à terme</i>	78 065 471	22,85%
<i>I.2- Disponibilités</i>	1 256 095	0,37%
II- Quasi-liquidités	<u>0</u>	<u>0,00%</u>
<i>II.1- Bons de trésor à court terme</i>	-	0,00%
<i>II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an</i>	-	0,00%
<i>II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an</i>	-	0,00%
Total Général (A) = (I + II)	79 321 566	
Total Actif (B)	341 605 243	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		23,22%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIERES EN PORTEFEUILLE DETAILLEES PAR EMETTEUR :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société POS et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent, au 31 Mars 2017, une valeur comptable de 262.276.003 DT, soit 76,78% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1)+(2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	8 307 328	69 468 814	9 919 801	-	-	-	-	87 695 943	25,67%
AMEN BANK	25 960 480	-	-	-	-	-	-	25 960 480	7,60%
ATL	24 155 014	-	-	-	-	-	-	24 155 014	7,07%
UIB	18 203 035	-	-	-	-	-	-	18 203 035	5,33%
TUNISIE LEASING	15 605 424	-	-	-	-	-	-	15 605 424	4,57%
HANNIBAL LEASE	14 331 555	-	-	-	-	-	-	14 331 555	4,20%
STB	14 019 888	-	-	-	-	-	-	14 019 888	4,10%
BH	9 100 533	-	-	-	-	-	-	9 100 533	2,66%
BNA	7 798 203	-	-	-	-	-	-	7 798 203	2,28%
BTE	5 984 296	-	-	-	-	-	-	5 984 296	1,75%
ATB	5 276 400	-	-	-	-	-	-	5 276 400	1,54%
CIL	5 267 052	-	-	-	-	-	-	5 267 052	1,54%
AIL	5 210 232	-	-	-	-	-	-	5 210 232	1,53%
BTK	4 791 215	-	-	-	-	-	-	4 791 215	1,40%
UNIFACTOR	1 625 053	-	-	-	-	1 985 203	-	3 610 255	1,06%
SICAV TRESOR	-	-	-	-	3 138 449	-	-	3 138 449	0,92%
ELECTROSTAR	-	-	-	-	-	1 975 103	-	1 975 103	0,58%
UBCI	1 672 736	-	-	-	-	-	-	1 672 736	0,49%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	-	1 397 064	-	-	1 397 064	0,41%
ATTIJARI BANK	1 313 264	-	-	-	-	-	-	1 313 264	0,38%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	-	-	-	-	1 298 233	-	-	1 298 233	0,38%
MODERN LEASING	1 207 184	-	-	-	-	-	-	1 207 184	0,35%

ATTIJARI LEASING	1 141 080	-	-	-	-	-	-	1 141 080	0,33%
TUNISIE FACTORING	607 592	-	-	-	-	-	-	607 592	0,18%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	-	531 429	-	-	531 429	0,16%
EL WIFACK BANK	210 156	-	-	-	-	-	-	210 156	0,06%
CHO COMPANY	190 372	-	-	-	-	-	-	190 372	0,06%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	-	-	-	-	176 107	-	-	176 107	0,05%
FCC BIAT-CREDIMMO 1	-	-	-	159 843	-	-	-	159 843	0,05%
MEUBLATEX	147 714	-	-	-	-	-	-	147 714	0,04%
SERVICOM	100 152	-	-	-	-	-	-	100 152	0,03%
Total Général	172 225 958	69 468 814	9 919 801	159 843	6 541 282	3 960 306	-	262 276 003	76,78%

NOTE 7 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Mars 2017	31 Mars 2016	31 Décembre 2016
Intérêts à recevoir	7 673	15 142	284 362
Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	-	-	271 773
Intérêts courus sur dépôts en banque	7 673	15 142	12 588
Titres de créances échus	-	-	-
Obligations échues et non encore remboursées	-	-	-
Total	7 673	15 142	284 362

NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Mars 2017	31 Mars 2016	31 Décembre 2016
Gestionnaire (BNA Capitaux)	391 417	410 942	402 328
Dépositaire (BNA)	146 781	154 103	150 873
Total	538 199	565 045	553 201

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Mars 2017	31 Mars 2016	31 Décembre 2016
Dividendes à payer	55 444	249 019	59 228
Administrateurs - Jetons de présence	37 397	37 459	30 000
Commissaire aux comptes	38 856	39 520	31 459
Conseil du marché Financier (CMF)	28 525	29 960	28 575
Rachats	1 313 327	293 209	19 915
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle à payer	274 862	-	-
Retenues à la source à payer	-	21	550
Autres	10 454	8 401	4 281
Total	1 758 866	657 590	174 008

NOTE 10 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Mars 2017	31 Mars 2016	31 Décembre 2016
Capital, au nominal, en début de période			
Montant	309 380 200	326 930 700	326 930 700
Nombre de titres	3 093 802	3 269 307	3 269 307
Nombre d'actionnaires	4 387	4 105	4 105
Souscriptions réalisées			
Montant au nominal	66 570 800	70 936 300	275 037 600
Nombre de titres	665 708	709 363	2 750 376
Rachats effectués			
Montant au nominal	(55 658 900)	(57 040 200)	(292 588 100)
Nombre de titres	(556 589)	(570 402)	(2 925 881)
Capital, au nominal, en fin de période			
Montant	320 292 100	340 826 800	309 380 200
Nombre de titres	3 202 921	3 408 268	3 093 802
Nombre d'actionnaires	4 427	4 139	4 387
Sommes non distribuables	168 132	171 020	223 629

1- Résultat non distribuable de la période	132 588	135 226	279 458
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	132 588	81 102	75 884
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	54 124	203 573
Frais de négociation de titres	-	-	-
2- Régularisation des sommes non distribuables	35 544	35 794	(55 829)
Aux émissions	226 925	182 344	675 026
Aux rachats	(191 381)	(146 550)	(730 855)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	993 991	770 362	770 362
Total	321 454 223	341 768 182	310 374 191

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Mars 2017	31 Mars 2016	31 Décembre 2016
Résultat d'exploitation	3 347 842	3 583 040	14 856 575
Régularisation lors des souscriptions d'actions	337 617	411 776	5 963 941
Régularisation lors des rachats d'actions	(324 725)	(325 960)	(6 822 157)
Total	3 360 734	3 668 856	13 998 359

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2016
	01/01 au 31/03/2017	01/01 au 31/03/2016	
Revenus des obligations	2 223 145	2 272 860	8 855 057
± Variation des intérêts courus	(130 792)	(69 382)	(201 841)
+ Coupons d'intérêts échus	2 353 937	2 342 242	9 056 898
Revenus des BTA & BTZc	991 769	1 075 754	4 287 966
± Variation des intérêts courus	991 769	778 601	(9 937 638)
+ Coupons d'intérêts échus	-	297 154	14 225 604

Revenus des Titres de FCC	1 970	4 091	13 114
± Variation des intérêts courus	(290)	(323)	(1 229)
+ Coupons d'intérêts échus	2 261	4 415	14 343
Revenus des Titres d'OPCVM	-	-	331 621
Total	3 216 884	3 352 706	13 487 758

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2016
	01/01 au 31/03/2017	01/01 au 31/03/2016	
Revenus des billets de trésorerie	34 942	143 617	242 185
± Variation des intérêts courus	34 942	18 596	(145 377)
+ Coupons d'intérêts échus	-	125 021	387 563
Revenus des certificats de dépôt	-	379 103	582 104
± Variation des intérêts courus	-	13 440	(18 812)
+ Coupons d'intérêts échus	-	365 663	600 916
Revenus des BTCT	-	-	-
± Variation des intérêts courus	-	-	-
+ Coupons d'intérêts échus	-	-	-
Intérêts des comptes de dépôt	8 477	19 311	60 767
Total	43 419	542 031	885 056

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2016
	01/01 au 31/03/2017	01/01 au 31/03/2016	
Revenus des placements en compte BNA	1 015 666	369 884	3 175 230
± Variation des intérêts courus	39 753	79 085	349 478
+ Coupons d'intérêts échus	975 913	290 800	2 825 752
Total	1 015 666	369 884	3 175 230

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2016
	01/01 au 31/03/2017	01/01 au 31/03/2016	
Rémunération du gestionnaire	391 417	410 942	1 617 085
Rémunération du dépositaire	146 781	154 103	606 407
Total	538 199	565 045	2 223 492

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2016
	01/01 au 31/03/2017	01/01 au 31/03/2016	
Jetons de présence	7 397	7 459	30 000
Redevance due au C.M.F	82 927	87 064	342 603
Honoraires du C.A.C	7 397	7 459	30 000
Rémunération du P.C.A	845	1 472	5 713
Rémunération du D.G	2 417	2 584	9 669
TCL	10 551	8 529	40 350
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle ⁽¹⁾	274 745	-	-
Diverses charges d'exploitation	3 648	1 968	9 642
Total	389 928	116 536	467 977

C.M.F : Conseil du Marché Financier

C.A.C : Commissaire aux comptes

P.C.A : Président du Conseil d'Administration

D.G : Directeur Général

⁽¹⁾ L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société POS se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1.114.243 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

NOTE 17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

17.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les parties liées à la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

B.N.A CAPITAUX	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.
	En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 2 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de :
B.N.A	<ul style="list-style-type: none">• Conserver les titres et les fonds de la société ;• Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;• Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.
	En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

17.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de la période	BNA CAPITAUX	BNA
Opérations impactant les sommes distribuables		
Rémunération du gestionnaire	(391 417)	-
Rémunération du dépositaire	-	(146 781)
Opérations impactant les sommes non distribuables		
	Néant	Néant

17.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 Mars 2017 comme suit :

Soldes en fin de période	BNA CAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(391 417)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(146 781)

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2017**

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » clos le 31 Mars 2017 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 31 Mars 2017 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de 144 523 091 dinars, un actif net de 143 998 879 dinars et une valeur liquidative de 103,685 dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conclusion de l'examen limité

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 Mars 2017 tels qu'annexés au présent rapport.

Tunis, le 04 mai 2017
Le Commissaire aux Comptes
Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 31/03/2017
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	77 690 123	68 955 420	68 475 693
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		4 007 790	4 417 443	3 969 843
b - Obligations et Valeurs assimilées		73 682 333	64 537 977	64 505 850
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		66 680 832	26 935 382	37 493 559
a - Placements monétaires	3-3	39 884 257	15 951 389	21 388 533
b - Disponibilités	3-5	26 796 574	10 983 992	16 105 026
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	152 136	11 238	27 473
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		144 523 091	95 902 039	105 996 725
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	116 305	118 852	146 451
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	407 907	324 588	317 503
TOTAL PASSIF		524 212	443 440	463 954
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-7	136 865 468	90 764 919	101 172 925
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	7 133 412	4 693 681	4 359 846
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		5 895 359	3 766 593	535
b - Sommes distribuables de la période		1 238 053	927 088	4 359 311
ACTIF NET		143 998 879	95 458 600	105 532 771
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		144 523 091	95 902 039	105 996 725

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017

(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	893 055	757 623	3 383 000
a - Dividendes		-	-	196 741
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		893 055	757 623	3 186 259
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	527 935	281 096	1 401 234
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 420 990	1 038 719	4 784 234
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-249 112	-120 126	-528 582
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 171 878	918 593	4 255 652
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-115 248	-30 599	-127 289
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 056 630	887 994	4 128 363
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		181 423	39 094	230 948
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 238 053	927 088	4 359 311
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-181 423	-39 094	-230 948
* Variation des +/- values potentielles sur titres		58 985	45 729	213 686
* +/- values réalisées sur cession des titres		-8 016	-3 350	-148 142
* Frais de négociation de titres		-	-3	-3
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 107 599	930 370	4 193 903

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>			
<u>des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	1 056 630	887 994	4 128 363
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	58 985	45 729	213 686
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-8 016	-3 350	-148 142
d - Frais de négociation de titres	-	-3	-3
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-3 332 013
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	93 947 245	30 868 295	200 641 972
* Capital	89 600 080	29 475 164	193 783 073
* Régularisation des sommes non distrib.	22 544	7 616	-81 002
* Régularisations des sommes distrib.	4 324 621	1 385 515	6 939 901
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	-56 588 735	-30 094 458	-189 725 484
* Capital	-53 967 344	-28 771 539	-182 684 168
* Régularisation des sommes non distrib.	-13 706	-5 711	72 469
* Régularisation des sommes distrib.	-2 607 685	-1 317 208	-7 113 785
* Droits de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	38 466 108	1 704 207	11 778 379
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	105 532 771	93 754 392	93 754 392
b - En fin de période	143 998 879	95 458 600	105 532 771
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	1 027 075	914 339	914 339
b - En fin de période	1 388 807	921 486	1 027 075
VALEUR LIQUIDATIVE	103,685	103,592	102,751
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,91%	1,03%	4,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2017

(Unité en Dinars)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-4. L'abonnement de la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'État :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **Attijari Obligataire SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 309 627 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 70 690 123 Dinars contre 68 955 420 Dinars au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2017 ^(*)	31/03/2016	31/12/2016
Coût d'acquisition	74 880 112	67 108 799	66 586 057
- Obligations et valeurs assimilées	70 945 243	62 775 651	62 651 188
- Actions SICAV Obligataires	3 934 869	4 333 147	3 934 869
Plus ou moins values potentielles	75 990	-150 952	17 005
-Obligations et valeurs assimilées	3 069	-235 247	-17 970
- Actions SICAV Obligataires	72 921	84 296	34 975
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	2 734 021	1 997 573	1 872 631
Total	77 690 123	68 955 420	68 475 693

^(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 893 055 Dinars au 31/03/2017 contre un montant de 757 623 Dinars au 31/03/2016, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Revenus des Obligations & valeurs assimilées	893 055	757 623	3 186 259
- Revenus des Actions OPCVM	-	-	196 741
Total	893 055	757 623	3 383 000

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 39 884 257 Dinars contre 15 951 389 Dinars au 31/03/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2017 ^(*)	31/03/2016	31/12/2016
- Certificats de dépôts	39 798 655	15 846 438	21 310 184
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	85 602	104 951	78 349
TOTAL	39 884 257	15 951 389	21 388 533

^(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 527 935 Dinars au 31/03/2017 contre 281 096 Dinars au 31/03/2016 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Intérêts du compte courant	16 100	2 122	84 959
- Intérêts des Placements à terme	223 653	97 749	481 290
- Intérêts des Certificats de dépôts	288 182	181 225	834 985
Total	527 935	281 096	1 401 234

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 26 796 574 Dinars contre 10 983 992 Dinars au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Avoirs en banque	16 584 678	2 127 526	6 155 897
- Sommes à l'encaissement	8 095 128	1 110 974	2 110 974
- Sommes à régler	-19 072 412	-2 294 895	-7 334 639
- Intérêts courus/Cpte courant	14 945	1 708	43 773
- Dépôt à termes	21 000 000	10 000 000	15 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	174 235	38 679	129 021
Total	26 796 574	10 983 992	16 105 026

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 152 136 Dinars contre un solde de 11 238 Dinars au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Retenue à la source sur BTA	152 136	11 238	27 473
Total	152 136	11 238	27 473

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2016	
- Montant	101 172 925
- Nombre de titres	1 027 075
- Nombre d'actionnaires	774
Souscriptions réalisées	
- Montant	89 622 624
- Nombre de titres	909 591
- Nombre d'actionnaires nouveaux	113
Rachats effectués	
- Montant	-53 981 050
- Nombre de titres	547 859
- Nombre d'actionnaires sortants	57
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	58 985
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-8016
- Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/03/2017	
- Montant	136 865 468
- Nombre de titres	1 388 807
- Nombre d'actionnaires	830

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de la période et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 238 053	927 088	4 359 311
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5 895 359	3 766 593	535
Total	7 133 412	4 693 681	4 359 846

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 116 305 Dinars contre un solde de 118 852 Dinars au 31/03/2016, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Gestionnaire	79 823	77 914	96 313
- Dépositaire	36 482	40 938	50 138
Total	116 305	118 852	146 451

3- 10 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 407 907 Dinars au 31/03/2017 contre un solde de 324 588 Dinars au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires à payer (CAC)	30 424	35 670	25 000
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	9 015	9 015	9 015
- Dividende à payer exercice 2013	9 433	9 433	9 433
- Dividende à payer exercice 2014	15 642	15 641	15 642
- Dividende à payer exercice 2015	11 505	-	11 505
- CMF à payer	11 582	7 651	9 429
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	43 674	57 711	46 773
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
-Contribution Conjoncturelle à payer (*)	76 346	-	-
- Etat taxes à payer	10 819	-	1 240
Total	407 907	324 588	317 503

(*)Cf. note 2-4

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 249 112 Dinars au 31/03/2017 contre 120 126 Dinars au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	213 525	80 084	352 388
- Rémunération du dépositaire	35 587	40 042	176 194
Total	249 112	120 126	528 582

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 115 248 Dinars au 31/03/2017, contre 30 599 Dinars au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	5 425	6 216	15 614
-Contribution Conjoncturelle(*)	76 346	-	-
- Redevance CMF	30 159	22 623	99 545
- Autres charges/ Services bancaires	17	30	116
- TCL	3 301	1 730	12 014
Total	115 248	30 599	127 289

(*)Cf. note 2-4

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit, à partir du 01/01/2017, une rémunération de 0,708 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du premier trimestre de l'année 2017 s'élève à 213 525 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit, à partir du 01/01/2017, une rémunération de 0,118 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'« Attijari Bank » au titre du premier trimestre de l'année 2017 s'élève à 35 578 Dinars TTC.

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/03/2017

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif
Obligations		31 111 897,977	31 846 126,062	22,035%
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	1 066 200,000	1 089 506,840	0,754%
AMEN BANK 2011-1 TF	35 000	1 750 000,000	1 793 752,877	1,241%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	20 000	2 000 000,000	2 042 494,246	1,413%
ATTIJARI BANK SUB 2015 CAT A	10 000	800 000,000	819 722,521	0,567%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 117 619,726	1,465%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	308 000,000	326 113,437	0,226%
ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	2 400 000,000	2 438 883,946	1,688%
ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	1 000 000,000	1 004 989,589	0,695%
BTE 2016 -CATEGORIE A TF	5 000	500 000,000	505 352,329	0,350%
CIL 2014/2	1 761	105 660,000	106 733,622	0,074%
HL 2015-01	5 000	500 000,000	528 733,150	0,366%
HL 2016-01	20 000	2 000 000,000	2 092 889,863	1,448%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B/BT	2 000	40 000,000	41 604,910	0,029%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C/BTL	1 000	20 000,000	20 802,455	0,014%
MODERN LEASING 2012	5 000	300 000,000	301 709,589	0,209%
STB 2008/2	8 000	400 000,000	402 279,452	0,278%
T.LEASING 2012-1 CAT A FIXE	10 000	200 000,000	208 249,425	0,144%
UIB 2009/1	20 000	600 000,000	617 743,562	0,427%
UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	562 500,000	579 432,329	0,401%
UIB SUBORDONNE 2016- A TF	5 000	500 000,000	506 893,150	0,351%
EMPRUNT NATIONAL 2014 CAT C	20 000	2 000 000,000	2 079 331,507	1,439%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	3 500	25 068,750	26 444,566	0,018%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	716,250	755,559	0,001%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	718,725	757,093	0,001%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	8	57,498	60,567	0,000%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	9	64,685	68,138	0,000%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	5	36,004	37,894	0,000%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	344	2 479,380	2 608,645	0,002%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	373	2 688,398	2 828,560	0,002%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	319	2 299,193	2 419,063	0,002%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	409	2 947,868	3 101,558	0,002%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	150	1 080,000	1 136,614	0,001%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	751	5 407,200	5 687,581	0,004%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	1 799 474,026	1 842 410,047	1,275%
ATB SUBORDONNE 2009 TRA LA2	25 000	937 500,000	970 031,984	0,671%
ATL 2010/2 TR AFC	20 000	400 000,000	404 250,249	0,280%
ATL 2010/2 TR BNAC	15 000	300 000,000	303 187,686	0,210%
ATTIJARI LEASING 2012-2	17 700	354 000,000	358 847,109	0,248%
ATTIJARI LEASING 2013-1	15 000	600 000,000	610 881,192	0,423%

ATTIJARI LEASING 2013-1	5 000	200 000,000	203 627,064	0,141%
BH 2009	50 000	3 075 000,000	3 105 414,065	2,149%
BTE 2010 -CATEGORIE A	10 000	400 000,000	408 448,153	0,283%
BTK 2009	5 000	150 000,000	150 541,186	0,104%
EMPRUNT OBLIGATAIRE "CHO 2009"/BIAT	6 000	225 000,000	228 401,528	0,158%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	3 000 000,000	3 002 931,327	2,078%
T.LEASING 2012-2 CATA_V	10 000	200 000,000	201 979,967	0,140%
UIB 2011-1 CATEGORIE A	7 500	375 000,000	384 430,142	0,266%
BTA		39 833 345,247	41 836 207,306	28,948%
BTA6%AVRIL2023	3 500	3 377 150,000	3 554 480,482	2,459%
BTA6%AVRIL2024	8 500	8 185 500,000	8 658 989,747	5,991%
BTA6%AVRIL2024	5 000	4 815 000,000	5 092 326,133	3,524%
BTA6.7%AVRIL2028	2 100	2 047 500,000	2 159 883,704	1,494%
BTA6.7%AVRIL2028	800	743 200,000	785 870,537	0,544%
BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 021 350,000	1 080 033,612	0,747%
BTA6.7%AVRIL2028	818	759 513,000	803 124,442	0,556%
BTA6.7%AVRIL2028	900	836 100,000	883 799,012	0,612%
BTA6.7%AVRIL2028	2 200	2 038 872,000	2 154 145,163	1,491%
BTA6.7%AVRIL2028	2 200	2 046 550,000	2 161 764,552	1,496%
BTA6.7%AVRIL2028	2 200	2 048 728,000	2 163 925,926	1,497%
BTA6.75%JUILLET2017	250	256 750,000	260 092,780	0,180%
BTA6.75%JUILLET2017	120	122 400,000	124 812,761	0,086%
BTA6.75%JUILLET2017	50	51 000,000	52 005,317	0,036%
BTA6.9% MAI2022	1 860	1 972 530,000	2 004 938,154	1,387%
BTA6.9% MAI2022	4 910	5 070 040,247	5 253 156,382	3,635%
BTA6.9% MAI2022	1 600	1 655 680,000	1 728 477,167	1,196%
BTA6.9% MAI2022	1 000	1 032 000,000	1 077 897,594	0,746%
BTA6.9% MAI2022	1 700	1 753 482,000	1 836 483,841	1,271%
TITRES OPCVM		3 934 868,649	4 007 789,783	2,773%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	20 088	2 087 191,223	2 131 457,328	1,475%
SANADAT SICAV	4 735	510 808,210	518 316,775	0,359%
TUNISO EMIRATIE SICAV	12 880	1 336 869,216	1 358 015,680	0,940%
Certificats de Dépôt		39 798 655,136	39 884 257,375	27,597%
CD06/03/17_80J_2MD_MODERN LEASING	1	1 974 458,780	1 982 669,766	1,372%
CD07/03/17_90J_1MD_Hanibal Leasing	1	985 661,674	989 592,728	0,685%
CD19/01/17_90J_3MD_Hanibal Leasing	1	2 955 828,221	2 991 033,624	2,070%
CD21/02/17_50J_5MD_ Attijari Leasing	1	496 039,604	499 121,932	0,345%
CD23/03/17_10J_4MD_ Attijari Bank	1	3 995 747,880	3 999 574,279	2,767%
CD24/03/17_10J_1.5MD_BIAT	1	1 498 405,455	1 499 680,752	1,038%
CD24/03/17_10J_2.5MD_BIAT	1	2 497 342,425	2 499 467,919	1,729%
CD24/03/17_10J_6MD_ Attijari Bank	1	5 993 621,820	5 998 723,006	4,151%
CD28/02/17_90J_1MD_Hanibal Leasing	1	985 661,674	990 700,484	0,685%
CD28/02/17_90J_2.5MD_MODERN LEASING	1	2 464 636,542	2 477 066,034	1,714%
CD28/03/17_10J_2.5MD_BIAT	1	2 497 342,425	2 498 404,607	1,729%
CD29/03/17_10J_3MD_ Attijari Bank	1	2 996 810,910	2 997 766,747	2,074%
CD29/03/17_10J_6.5MD_BIAT	1	6 493 090,305	6 495 161,285	4,494%

CD29/03/17_90J_2.5MD_Attijari Leasing	1	2 465 601,966	2 466 729,493	1,707%
CD31/03/17_10J_.5MD_Attijari Bank	1	499 468,485	499 521,573	0,346%
CD31/03/17_10J_1MD_BIAT	1	998 936,970	999 043,146	0,691%
Dépôt à terme		21 000 000,000	21 174 235,397	14,651%
DAT04/01/17_3MD_90J_Attijari Bank	1	3 000 000,000	3 033 808,438	2,099%
DAT09/01/17_3MD_90J_Attijari Bank	1	3 000 000,000	3 031 865,425	2,098%
DAT10/01/17_2MD_90J_Attijari Bank	1	2 000 000,000	2 020 984,548	1,398%
DAT10/02/17_5MD_90J_Attijari Bank	1	5 000 000,000	5 032 383,562	3,482%
DAT19/01/17_2MD_90J_Attijari Bank	1	2 000 000,000	2 018 652,931	1,397%
DAT23/03/17_2MD_90J_Attijari Bank	1	2 000 000,000	2 002 343,452	1,385%
DAT25/01/17_4MD_90J_Attijari Bank	1	4 000 000,000	4 034 197,041	2,791%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		135 678 767,009	138 748 615,923	96,004%